

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance 14 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le quatorze avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de Saint-Médard-de-Presque, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Sébastien MAILLOT, Maire.

Présents : Sébastien MAILLOT, Jean-Pierre JAMMES, Viviane BOURDIOL, Laurent BROHA, Erik LEROY, Yvette PONCIE, Serge RIOL, Line RHODE, Marie-Pierre SOLIGNAC, Maurice LAMOUREUX, Béatrice VERMET

Secrétaire de séance: Béatrice VERNET

Ordre du jour:

- Désignation secrétaire de séance
- Approbation compte rendu du CM du 10 mars 2022
- Compte administratif 2021 - mairie - eau et assainissement
- Copte de gestion - Mairie - eau et assainissement
- Budget primitif 2022 - mairie - eau et assainissement
- Délibération - budget eau - reversement excédent sur budget communal
- Informations et questions diverses

Budget Communal - Compte Administratif 2021 (DE 2022 006)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JAMMES, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Sébastien MAILLOT après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		207 211,01		86,091,18		293 302,19
Opérations exercice	224 823,78	11 129,01	144 502,34	152 293,77	369 326,12	163 422,78
Total	224 823,78	218 340,02	144 502,34	238 384,95	369 326,12	456 724,97
Résultat de clôture	6 483,76			93 882,61		87 398,85
Restes à réaliser	56 400,00	18 198,00			56 400,00	18 198,00
Total cumulé	62 883,76	18 198,00		93 882,61	56 400,00	105 596,85
Résultat définitif	44 685,76			93 882,61		49 196,85

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Budget Communal - Compte de Gestion 2021 (DE 2022 007)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Sébastien MAILLOT, Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Budget Communal - Affectation du résultat 2021 (DE 2022 008)

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 93 882,61 €
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MENOIRE	
Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2021	
Résultat de l'exercice	-213 694,77
Résultat antérieur	207 211,01
Solde d'exécution cumulé	-6 483,76
Restes à réaliser au 31 décembre	
Dépenses	56 400,00
Recettes	18 198,00
Solde des tes à réaliser	-38 202,00
Besoin de financement de la section d'investissement	
Rappel du solde d'exécution cumulé	-6 483,76
Rappel du solde des restes à réaliser	-38 202,00
Excédent de financement de l'investissement	- 44 685,76
Résultat de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice	7 791,43
Résultat antérieur	86 091,18
Total à affecter	93 882,61
Affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement	
Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	49 196,85
Couverture du déficit d'investissement (1068)	44 685,76

Budget Communal - Budget Primitif 2022 (DE 2022 009)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de Budget Primitif préparé pour l'exercice 2022 de la Commune.

Après en avoir ainsi délibéré, le Conseil Municipal approuve les propositions faites, dont les recettes et les dépenses par section s'équilibrent ainsi :

FONCTIONNEMENT : 221 006,85 €

INVESTISSEMENT : 125 312,76 €

Budget de l'Eau - Compte Administratif 2021 (DE 2022 010)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JAMMES, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Sébastien MAILLOT après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		74 694,08		27 328,69		102 022,77
Opérations exercice	5 349,06	8 468,00	23 728,32	29 193,57	29 077,38	27 661,57
Total	5 349,06	83 162,08	23 728,32	56 522,26	29 077,38	139 684,34
Résultat de clôture		77 813,02		32 793,94		110 606,96
Restes à réaliser						
Total cumulé		77 813,02		32 793,94		110 606,96
Résultat définitif		77 813,02		32 793,94		110 606,96

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Budget de l'Eau - Compte de Gestion 2021 (DE 2022 011)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Sébastien MAILLOT, Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Budget de l'Eau - Affectation du résultat 2021 (DE 2022 012)

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 32 793,94 €
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MENOIRE	
Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2021	
Résultat de l'exercice	3 118,94
Résultat antérieur	74 694,08
Solde d'exécution cumulé	77 813,02
Restes à réaliser au 31 décembre	
Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Solde des tes à réaliser	0,00
Besoin de financement de la section d'investissement	
Rappel du solde d'exécution cumulé	77 813,02
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00
Excédent de financement de l'investissement	77 813,02
Résultat de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice	5 465,25
Résultat antérieur	27 328,69
Total à affecter	32 793,94
Affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement	
Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	32 793,94
Couverture du déficit d'investissement (1068)	0,00

Budget de l'Eau - Budget Primitif 2022 (DE 2022 013)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de Budget Primitif préparé pour **l'exercice 2022 de la Commune.**

Après en avoir ainsi délibéré, le Conseil Municipal approuve les propositions faites, dont les recettes et les dépenses par section s'équilibrent ainsi :

EXPLOITATION : 68 277,94 €
INVESTISSEMENT : 87 381,02 €

Budget Assainissement - Compte Administratif 2021 (DE 2022 014)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JAMMES, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Sébastien MAILLOT après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		52 808,39		11 731,88		64 540,27
Opérations exercice	40 670,91	19 223,00	25 105,63	20 789,74	65 776,54	40 012,74
Total	40 670,91	72 031,39	25 105,63	32 521,62	65 776,54	104 553,01
Résultat de clôture		31 630,48		7 415,99		38 776,47
Restes à réaliser						
Total cumulé		31 360,48		7 415,99		38 776,47
Résultat définitif		31 360,48		7 415,99		38 776,47

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Budget Assainissement - Compte de Gestion 2021 (DE 2022 015)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Sébastien MAILLOT, Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Budget Assainissement - Affectation du Résultat 2021 (DE 2022 016)

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 7 415,99 €

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MENOIRE	
Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2021	
Résultat de l'exercice	-21 447,91
Résultat antérieur	52 808,39
Solde d'exécution cumulé	31 360,48
Restes à réaliser au 31 décembre	
Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Solde des tes à réaliser	0,00
Besoin de financement de la section d'investissement	
Rappel du solde d'exécution cumulé	31 360,48
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00
Excédent de financement de l'investissement	31 360,48
Résultat de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice	-4 315,89
Résultat antérieur	11 731,88
Total à affecter	7 415,99
Affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement	
Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	7 415,99
Couverture du déficit d'investissement (1068)	0,00

Budget Assainissement - Budget Primitif 2022 (DE 2022 017)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de Budget Primitif préparé pour **l'exercice 2022 de la Commune.**

Après en avoir ainsi délibéré, le Conseil Municipal approuve les propositions faites, dont les recettes et les dépenses par section s'équilibrent ainsi :

EXPLOITATION : 33 934,99 €
 INVESTISSEMENT : 50 583,48 €

Reversement d'excédent à la collectivité de rattachement (DE 2022 018)

Monsieur le Maire rapelle à l'assemblée que la collectivité a en charge la gestion du budget de l'eau depuis plusieurs dizaines d'années. L'agent administratif de la commune et une entreprise extérieure rémunérés sur le budget communal exercent aussi leurs fonctions sur le budget de l'eau.

La collectivité n'ayant jamais réaliser de transfert de charges de personnel du budget de l'eau au budget communal, Monsieur le Maire propose de reverser la somme de 20 000€ (vingt mille euros) du budget de l'eau (241) vers le budget communal (240), correspondant à 5 années de charges de personnel évaluées à 4000€ /an.

Après en avoir déléré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter la proposition du Maire,
- D'autoriser M. le Maire à effectuer le transfert entre les deux budgets pré-cités.

Informations et questions diverses

Assurance copieur : Monsiur le maire informe le conseil municipal que nous allons économiser 100€ par an sur l'assurance du copieur car double emploi avec Groupama.

Adhésion au magazine : Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a décidé d'arrêter les adhésions aux différents magazine ce qui représente une économie de 1 000€ par an.

10 000€ de perte de TVA depuis le début, possibilité de récupérer une partie sur seulement 4 ans

Collecte de la taxe de polution jamais reversé depuis 2018 (bien encaissé mais non reversée)

Amortissement du coeur du village prolongé de 15 ans de manière a avoir moins de dépenses . 1 amortissement est 1 dépenses. 175 000€

les cloches : 30% de CAUVALDOR et 25% en cas de réfecion de subvention du département.
la plus vieille date de 1635 et l'autre de 1884.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10

Vu par nous, Maire de la commune de Saint-Médard-de-Presque,
Pour être affiché le 21/04/2022 à la porte de la mairie, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à St-Médard-de-Presque,
le 20/04/2022

Le Maire,
Sébastien MAILLOT